

Le 28 avril 2025

## Le secteur agricole doit participer aux discussions sur les obstacles au commerce interprovincial



*Par Paul Maurice, membre du comité de direction, Fédération de l'agriculture de l'Ontario*

Le commerce et les droits de douane sont les sujets de l'heure. Ils font les manchettes, influencent les débats électoraux et occupent une place importante dans les décisions du gouvernement, des entreprises, des organisations et même de la population canadienne en général.

Cette réalité touche également notre secteur de l'agriculture, des aliments et de l'agroentreprise, qui est un pilier de l'économie provinciale. À l'échelle du Canada, nous exportons une grande partie de notre production agricole dans le monde entier et dans l'ensemble, quelque 60 % de ces exportations sont destinées aux États-Unis. Pour certains segments en particulier, comme celui des fleurs ou des légumes de serre et de plein champ, les exportations vers les États-Unis sont encore plus volumineuses.

Au début du mois, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO) et 22 autres organisations et entreprises agricoles et de produits de base ont écrit au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario, Trevor Jones, ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Kody Blois. La lettre expliquait les incertitudes qui planent actuellement sur le commerce et les droits de douane, les dangers qu'elles représentent pour notre secteur et les moyens pour le gouvernement de nous aider.

La solution consiste entre autres à créer des programmes de soutien ciblant les agriculteurs, à investir dans la capacité de production agricole, à encourager les initiatives d'achat local, à élargir les marchés d'exportation et à favoriser les solutions locales.

La suppression ou la réduction des barrières commerciales interprovinciales est un sujet particulièrement pressant à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté agricole, ainsi que pour le gouvernement. Il existe bel et bien des occasions de vendre nos produits agroalimentaires ici même au Canada, mais elles demeurent inaccessibles en raison d'une foule d'obstacles au commerce entre les provinces.

À notre avis, le secteur ontarien de l'agriculture devrait participer aux discussions de tous les ordres de gouvernement pour étudier sérieusement et, le cas échéant, éliminer les obstacles réglementaires à la compétitivité entre les provinces afin d'ouvrir plus de débouchés au pays.

Pour ce faire, il faut réduire les formalités administratives et les défis logistiques liés au transport et à l'acheminement des produits à travers le pays, en plus d'abolir les restrictions qui touchent certains segments en particulier, comme ceux de la production animale et de la transformation de viande.

Du côté de la FAO, les obstacles au commerce interprovincial ont récemment fait l'objet d'une réunion d'une journée avec notre conseil consultatif sur les politiques.

---

Ce conseil réunit des représentants de toutes nos fédérations agricoles régionales et de comté pour aborder des questions importantes et obtenir des commentaires qui aideront le conseil d'administration provincial de la FAO à définir ses politiques et ses positions.

Les discussions du conseil ont permis de cerner trois grands obstacles communs à la plupart des segments du secteur agricole :

**Réglementation du transport routier et du transport en général :** Les différences en matière de réglementation provinciale sur le transport routier augmentent considérablement les coûts liés au transport de produits et fournitures agricoles d'une province à l'autre. Ces différences portent notamment sur les exigences en matière de carnets de bord des conducteurs, les permis, les inspections de sécurité, les restrictions de hauteur et les poids maximaux autorisés.

**Vente de viande inspectée par les provinces :** Le commerce interprovincial est régi par la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, qui interdit la vente, dans une province, de viande transformée par une installation inspectée par une autre province. Pour être vendue dans d'autres provinces, la viande doit provenir d'établissements régis par la réglementation fédérale et inspectés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

**Mobilité des travailleurs qualifiés et des professionnels agréés :** La législation actuelle stipule que les professionnels agréés par les provinces (p. ex. les vétérinaires) ou les travailleurs qualifiés (p. ex. les entrepreneurs en drainage) ne peuvent pas travailler en dehors de la province où ils sont agréés.

Cette question est complexe, comme plusieurs autres dans un secteur diversifié comme celui de l'agriculture. Par conséquent, il n'existe pas de solution facile ou immédiate.

Cela dit, notre secteur agricole doit impérativement participer aux discussions et consultations sur ces enjeux, et ce, auprès de tous les ordres de gouvernement. C'est ce qui nous permettrait de porter nos préoccupations, mais aussi nos occasions à saisir, à l'attention des décideurs.

Dans un contexte où le secteur ontarien de l'agriculture exporte chaque année des marchandises à hauteur de plusieurs milliards de dollars (26,2 milliards en 2023), les droits de douane punitifs et les barrières commerciales perturbent les chaînes d'approvisionnement, réduisent l'accès aux marchés et imposent un lourd fardeau financier aux familles agricoles et aux agroentreprises.

Les agriculteurs et les agroentreprises sont le pilier de l'économie de l'Ontario. En effet, ils stimulent la croissance économique, favorisent la création d'emplois et assurent la sécurité alimentaire de tout le pays.

Nous croyons en l'utilité de l'approche Équipe Canada pour soutenir et protéger nos agriculteurs et leurs entreprises pendant cette période difficile et pour assurer la stabilité à long terme du secteur agricole, de notre système alimentaire et de l'économie en général.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec:**

Tyler Brooks

Directeur des communications et des relations avec les intervenants

Fédération de l'agriculture de l'Ontario

519-994-2578

[comms@ofa.on.ca](mailto:comms@ofa.on.ca)